

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 1 FÉVRIER 2021**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue en téléconférence le lundi 1 février 2021.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, M. le Conseiller Christopher Astle et Mme la Conseillère Rita D. Turriff, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 21-02-05
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION # 21-02-06
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
 - 5.1. Nommer trois membres du conseil d'administration de l'OMH de Métis-sur-Mer;
 - 5.2. Mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis pour accompagner la municipalité dans la modification de certains règlements d'urbanisme;
 - 5.3. Demande de dérogation mineure au 10, chemin Boule-Rock;
 - 5.4. Demande à la MRC – Fonds PM-150 – projets du CLD de Métis-sur-Mer;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 15 mars 2021, 18 h 30, au bureau municipal.
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 21-02-07
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 11 JANVIER 2021**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 11 janvier 2021 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

Il n'y a aucun compte à payer.

5. VARIA OUVERT

5.1 Nommer trois membres du conseil d'administration de l'OMH de Métis-sur-Mer.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de nommer sur le conseil d'administration de l'OMH de Métis-sur-Mer Mme June Smith, Mme Martine Bouchard et M. Raynald Banville.

5.2 Mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis pour accompagner la municipalité dans la modification de certains règlements d'urbanisme.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis afin d'accompagner la municipalité dans le processus de modification de certains règlements d'urbanisme.

5.3 Demande de dérogation mineure au 10, chemin Boule-Rock.

- Article 4.4 du Règlement de lotissement

Permettre la création d'un nouveau terrain de 25 mètres de largeur contrairement à la réglementation qui prévoit une largeur minimale de 50 mètres pour un nouveau terrain aucunement desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout.

- Article 6.4 du Règlement de zonage

Permettre une marge de recul arrière de 6.23 mètres pour un bâtiment principal existant dans la zone 28 VLG contrairement à la réglementation qui prévoit une marge de recul arrière de 9 mètres dans la zone 28 VLG.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur une disposition du Règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

5.4 Demande à la MRC – Fonds PM-150 – projets du CLD de Métis-sur-Mer.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection du budget participatif a analysé trois demandes venant d'organismes et de citoyens de Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QU'après analyse le comité a sélectionné le projet du CLD de Métis-sur-Mer qui s'intitule «Observatoire d'oiseaux et de mammifères marins et valorisation du déplacement actif »

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet qui est en deux volets, le CLD demande un montant de 15 000 \$ provenant du Fonds PM-150 afin d'acquérir les équipements tels : gazébo et accessoires, télescope et 12 vélos libre-service et certains autres équipements;

POUR CES MOTIFS

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'appuyer la sélection du comité de sélection du budget participatif et demande à la MRC de la Mitis de verser un aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds PM 150 afin de réaliser ce projet.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite reçue des citoyens par courriel, par la poste ou au bureau.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 15 mars 2021, à 18h30 à la salle du conseil ou en téléconférence.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 21-02-08
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h40.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, présidente

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier